

**Rapport du délégué à la protection des données
(DPO) sur la sécurisation de l'environnement au règlement général sur
la protection des données conformément au Règlement Général sur la
Protection des Données.**

Dans le cadre du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/ 46 / CE (= Règlement général sur la protection des données et ci-après dénommé « RGPD »), la SPRL Avocat Filip Van Der Mauten (représentée par son représentant permanent M. Filip Van Der Mauten) a été invitée à assumer le poste de délégué à la protection des données (DPO). Monsieur Filip Van Der Mauten a été reconnu à cet effet par l'Autorité de protection des données.

Le présent rapport a pour objet d'informer les intéressés des mesures de sécurité prises au niveau de l'environnement informatique de Mdeon ASBL, dans l'enceinte duquel des données à caractère personnel sont traitées.

1. Sensibilisation

Des séances d'information sont régulièrement organisées à l'attention de tous les membres du personnel de Mdeon ASBL. Ces séances d'information sont organisées avec objectif de sensibiliser les collaborateurs de Mdeon ASBL de traiter les données personnelles de manière correcte et pour les informer aux modifications de la législation européenne relative à la protection de la vie privée, à savoir la législation RGPD. Cette campagne de sensibilisation s'est également adressée aux sous-traitants qui traitent des données à caractère personnel au nom et pour le compte de Mdeon ASBL.

2. Evaluation des risques

Une évaluation des risques liés au traitement et à la gestion des données à caractère personnel a été réalisée. Partant de cette évaluation, un cadre de sécurité, auquel l'environnement informatique de Mdeon ASBL doit satisfaire, a été défini. La base légale du traitement des données à caractère personnel a été vérifiée, de même que la proportionnalité des données à caractère personnel détenues par Mdeon ASBL.

3. Registre des informations

L'existence, l'exhaustivité et l'exactitude du Registre des informations dans lequel les données à caractère personnel sont définies a été contrôlé. Les flux d'information, la base légale et le consentement de l'intéressé dont les données à caractère personnel sont traitées ont été identifiés de manière claire et compréhensible.

4. DPO

Le rôle de DPO est assumé par Monsieur Filip Van Der Mauten. Dans le cadre de ce rôle de DPO il est veillé au respect de l'RGPD.

5. Code de conduite

Nous avons contrôlé l'existence de codes de conduite, aussi bien au niveau de la plateforme Mdeon ASBL que pour le personnel interne en matière de traitement des données à caractère personnel. Mdeon ASBL dispose à cet égard d'un Code de déontologie approuvé par le Conseil d'Administration et l'AFMPS. Le Code de déontologie est consultable sur le site de l'ASBL Mdeon, où les intéressés peuvent le consulter.

6. Privacy by default en design

La protection des données à caractère personnel par défaut (privacy by default) et dès la conception (privacy by design) dans le cadre du traitement de ces données par des outils informatisés a été contrôlé. Mdeon ASBL et ses partenaires informatiques ont pris les mesures nécessaires pour intégrer autant que possible la protection des données informatisées dans le cadre légal correspondant à ses activités.

7. Sécurité des informations

La stratégie de sécurité des informations mise en place par Mdeon ASBL en concertation avec ces partenaires informatiques a été contrôlée. La stratégie de sécurité des informations se compose d'une description générale de l'environnement informatique, d'un inventaire du matériel informatique et des outils de surveillance utilisés, d'un aperçu des flux d'information via différentes applications, ainsi que d'instruments de sécurité applicables au réseau, au site internet, au trafic des données et aux applications. La stratégie de sécurité des informations décrit également le traitement des incidents et est adaptée à la taille et aux besoins de Mdeon ASBL.

L'applicabilité des mesures de sécurité prises pour faire obstacle à un accès physique non autorisé ou non nécessaire aux supports contenant des données à caractère personnel traitées a été contrôlée.

Les mesures requises ont été prises pour prévenir toute détérioration physique susceptible de mettre en péril les données à caractère personnel traitées.

Les différents réseaux aux appareils qui traitent des données à caractère personnel sont suffisamment sécurisés.

Les supports des données à caractère personnel ont été examinés. Ces supports ont été identifiés afin de garantir l'exhaustivité de l'analyse.

8. Communication

Nous confirmons que Mdeon ASBL et ses partenaires informatiques ont pris les mesures requises pour disposer des ressources nécessaires et satisfaire aux conditions posées en matière de:

- Accès;
- Portabilité des données;
- Exactitude – rectification des données à caractère personnel;
- Effacement des données.

9. Traitement des incidents liés aux données à caractère personnel

L'existence d'une procédure de réponse aux incidents est confirmé. Cette procédure permet de satisfaire aux exigences posées en matière de traitement des incidents liés aux données à caractère personnel. L'analyse de cette procédure reste théorique à ce jour, aucun incident de ce type ne s'étant produit jusqu'à la date du contrôle.

10. Transfert de données

Le transfert de données n'est pas d'application *in casu* étant donné qu'il n'est pas question de données à caractère personnel transmises par la plateforme à des pays tiers ou à des organisations internationales.

11. Liste des personnes mandatées

Il existe une liste à jour des différentes personnes ayant accès aux données à caractère personnel dans le cadre du traitement et de leur niveau d'accès respectif (création, consultation, rectification, destruction).

Des mécanismes d'autorisation d'accès ont été mis en place, lesquels garantissent que les données à caractère personnel traitées et le traitement portant sur ces données sont exclusivement accessibles aux personnes et applications expressément mandatées à cet effet.

Il existe un système informatique permettant la sauvegarde, la recherche et l'analyse permanentes de l'accès que des personnes de Mdeon ASBL et de ses partenaires informatiques ont eu aux données à caractère personnel traitées.

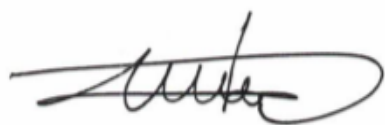
Une attention suffisante a été accordée aux aspects de sécurité suivants :

- Surveillance, adaptation et maintenance;
- Gestion urgente des incidents de sécurité des informations;
- documentation

12. Conclusion

Fondant sur le contrôle effectuée, nous pouvons confirmer qu'il était satisfait à la date du rapport aux conditions posées par l' Autorité de protection des données et la Commission européenne en matière de sécurisation de l'environnement informatique dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.

Zaventem, 30 novembre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Filip Van Der Mauten'.

Filip Van Der Mauten